

CCTP

Montimaran R-1 Petits travaux pour le remplacement IRM, SCAN 1 & 2



SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

III – PROGRAMMES TECHNIQUES

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « les travaux de réfections suite au remplacement de l'I.R.M. et des 2 scanners » au Centre Hospitalier du Site Montimaran.

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. Ils permettront le remplacement de l'IRM et des scanners et la remise en état des surfaces (sol, plafond, murs) « niveau R-1 » du bâtiment du Centre Hospitalier de Béziérs.

LOT	DESIGNATION
LOT 2	Gros œuvre
LOT 3	Cloisons / Faux-plafonds
LOT 5	Courant Fort / Courant Faible
LOT 6	Menuiseries bois / Alu / PVC
LOT 8	Peinture
LOT 9	Sol souple

II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

➔ ETAT DES LIEUX

La zone des travaux se situe dans une aile en exploitation actuellement du bâtiment.

Le niveau est desservi par les montes charges ainsi que par un escalier de secours, accessible depuis

Le niveau -2 (Services Techniques), également pour les livraisons par une voix pompier.

➔ PLAN DE SITUATION :



III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziérs devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- ✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution des ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2007**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

NOTA : - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L'eau EU / EV
- ✓ L'électricité
- ✓ Description sommaire des ouvrages + fiches techniques par local + plans D.S.T (en DWG sur demande).

→ **DATE DES TRAVAUX :**

Scan 2 « radiologie externe » : Du 4 au 8 juillet 2019

IRM Polyvalente : Du 1 au 5 aout 2019

Scan 1 « Urgences » : Du 27 septembre au 4 octobre 2019

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- ✓ Fermer l'espace occupé par le chantier
- ✓ Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- ✓ Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :

- ✓ Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité (niveau -2) ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- ✓ Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.

L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :

STEPHANE VERK

☎ 04 67 35 70 14

stephane.verk@ch-beziers.fr

ATTESTATION DE VISITE SUR SITE :

Je soussigné,, représentant la Sté,
atteste m'être rendu ce pour prendre connaissance des lieux afin de répondre à la
consultation concernent **Petit travaux pour le remplacement IRM, SCAN 1 & 2**, afin de répondre à l'appel
public à la concurrence.

Fait à Béziers, le
Signature du Soumissionnaire

Signature du Centre Hospitalier de Béziers

Stéphane VERK
Chargé d'affaire

LOT 2 – GROS OEUVRE

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

- ✓ **Installation et cantonnement du chantier jusqu'à la fin des travaux (polyane vertical + tapis sol)**. (C.F. plan page 6)

Outre les prescriptions réglementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ la réalisation de passage (diamètre : minimum 160mm) dans un plancher béton et deux voiles béton y compris rebouchage.
- ✓ Reboucher les carottages de l'ancienne alimentation de la table. (au niveau du plancher comme des murs.)

⇒ LOCALISATION :

Scan 2 « radiologie externe » : Du 4 au 8 juillet 2019

- ✓ D.S.70: 2 carottages
Reboucher 1 carottage + passage de câble dans mur en béton. Pour avoir le bon niveau équivalent plomb. (Rebouchage en béton + ferrailage pour blocage)

IRM Polyvalente : Du 1 au 5 aout 2019

- ✓ 1 « Hall accueil: R.A.S.
- ✓ 10 « Salle de soins » : R.A.S.
- ✓ 13 « Attente couché » : R.A.S.

Scan 1 « Urgences » : Du 27 septembre au 4 octobre 2019

- ✓ C.S.05: 2 carottages
Reboucher 2 carottages. (Rebouchage en béton + ferrailage pour blocage)

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

LOT 3 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

- ✓ Installation et cantonnement du chantier jusqu'à la fin des travaux (polyane vertical + tapis sol). (C.F. plan page 6)

Outre les prescriptions réglementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ La dépose comprend toute la démolition et l'évacuation à la décharge de tous les faux-plafonds, cloisons, les parties et accessoires non conservés, y compris la protection contre les chocs des parties et accessoires réutilisés. Le rebouchage après la dépose : avec une finition enduit soigné pour mise en peinture de parois verticales, reprises pour le sol souple et faux plafond.
- ✓ Dépose et reprise des cloisons avec une finition enduit soigné pour mise en peinture.
- ✓ Fourniture et la pose de toutes les cloisons
- ✓ Toutes les cloisons rèneront de plancher à plancher jusqu'en sous-face de dalles ou de retombées de poutres de façon à limiter les ponts phoniques entre locaux. Epaisseur à déterminer en fonction des règles D.T.U., hauteur, acoustique, l'isolation acoustique entre locaux est très importante, sécurité incendie suivant l'affectation des locaux.
- ✓ La finition sera soignée pour mise en peinture directe.
- ✓ Fourniture et pose de faux plafond en dalle 60*60 (hygiène) s'adaptant à l'ossature actuelle

Remarque : L'ossature sera conservée, tout élément abimé devra être changé et sera à la charge du présent lot

⇒ **LOCALISATION :**

Scan 2 « radiologie externe » : Du 4 au 8 juillet 2019

- ✓ D.S.70: Fourniture et pose de 10 dalles identiques à celles en place.

IRM Polyvalente : Du 1 au 5 aout 2019

- ✓ 1 « Hall accueil: R.A.S.
- ✓ 10 « Salle de soins » : R.A.S.
- ✓ 13 « Attente couché » : Fourniture et pose de 20 dalles identiques à celles en place. Au niveau du rideau de séparation

Scan 1 « Urgences » : Du 27 septembre au 4 octobre 2019

- ✓ C.S.05: Dépose, évacuation des dalles existantes et remplacement par des dalles hygiènes.
Qté : 35m²

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

LOT 5

COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- ✓ L'entreprise a, à sa charge, la mise en sécurité, et éclairage du chantier et la protection des réseaux pour permettre l'intervention des autres corps d'état.
- ✓ Modifications (éclairage, prise de courant, téléphone, informatique, alimentation clim) suivant nouvelle configuration des locaux).
- ✓ Mise en conformité des installations, suivant les prescriptions des DTU, réglementation en vigueur, décrets et normes C 15 100, etc....
- ✓ Tous les percements sont à la charge du présent lot ainsi que le rebouchage après passage (ou dépose) des réseaux.
- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet :
 - Courant Fort secteur,
 - Courant Faible : - téléphonie
- informatique
- ✓ L'entreprise aura à sa charge toutes les études, contrôles et tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au bon fonctionnement en tenant compte des besoins liés aux équipements spécifiques qui doivent être installés.
- ✓ Les principales indications concernant les marques et références de matériels pour fixer un niveau des prestations sont :
 - ✓ Appareillage Mozaic plexo
 - ✓ Boîte d'encastrement Legrand Verbox
 - ✓ Disjoncteurs Merlin Gérin
- ✓ L'entreprise se rapprochera des Services Techniques afin d'harmoniser le matériel et accessoires avec l'existant du C.H.B.
- ✓ Remplacement de l'ensemble des pavés lumineux par des pavés lumineux du type : IndiQuattro Diffuseur Micro perforé, gardable ou similaire.



⇒ **LOCALISATION :**

Scan 2 « radiologie externe » : Du 4 au 8 juillet 2019

- ✓ D.S.70: Remplacement d'une prise simple par une prise double

IRM Polyvalente : Du 1 au 5 aout 2019

- ✓ 1 « Hall accueil: Dépose luminaire et modification de circuit pour 1 luminaire (qté ; 1)
Dépose jusqu'au SRI, des lignes informatiques ou téléphoniques non réutilisées.
(Qté : 11)
Dépose des prises de courant non réutilisées + goulottes. (Qté :15)
- ✓ 10 « Salle de soins » : R.A.S.
- ✓ 13 « Attente couché » : Fourniture, pose et raccordement de prises de courant sur goulotte : 6ml et 3x4PC

Scan 1 « Urgences » : Du 27 septembre au 4 octobre 2019

- ✓ C.S.05: Fourniture, pose et raccordement d'un prise de courant au niveau du faux-plafond pour l'alimentation d'un système de lève malade et rail de transferts

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

ORIGINE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Réseau concerné	Tableau / Gaine concernée	Lieu
Secteur EDF	T.D. PDB	Pièce n°18
Ondulé	T.D. PDB	Pièce n°18
Téléphone	Gaine technique téléphone	Couloir S.C.23
Réseau Informatique	Local technique IRM	Pièce n°18

- **Commentaires** :
 - Tous les câblages des armoires : connexions sur bornier + repérages + remise à jour des Schémas manuscrite obligatoire.
 - Les câbles informatiques seront repérés avec le numéro du local de l'autre extrémité du câble
 - à retirer si non utilisé : lignes réseau + câble alimentation

Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 03/01/2017 DB

3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

- **Pose de prises de courant 2P+T :**

Boîte et support: Legrand Mosaïc

- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:**

-Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.

-Coté sous répartiteur, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.

Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant..

Tirage de lignes courant faible :

-Câble réseau :

- câble réseau catégorie 6

-Câble téléphone :

- câble réseau catégorie 6

- Câble Détection Incendie :

- Conforme aux normes en vigueur (exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs.**
- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.

- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI. Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte

L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques.

L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (*N° local - N° de rack dans la baie si existante - N° de position*) et coté équipement actif (*N° du local utilisateur + n° de prise si plus de deux*) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

Coté utilisation

Ref de maintenance du répartiteur
+position sur le répartiteur
+N° de prise (si +de deux prises)
(sur prise réseau au mur)

coté répartiteur

Ref de maintenance du local utilisateur
+N° de prise (si +de deux prises)
(sur bandeau répartiteur)

Exemple 1 seule prise dans la pièce :

E001/B8

ESS02/

Exemple 2 prises dans la pièce :

E001/B8 N°1	_____	ESS02/ N°1
E001/B9 N°2	_____	ESS02/ N°2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :
 - ▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
 - ▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

Rebouchage des trous :

Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)

Appels Infirmières :

Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2017/01)

LOT 2

Menuiseries Bois-Alu-pvc

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

Outre les prescriptions réglementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ Toutes les menuiseries existantes conservées seront révisées et remises en état si nécessaire ainsi que l'équipement, ferme portes, portes de gaines, etc...
- ✓ Tous les bois seront traités fongicide, insecticide, les menuiseries catégorie 1, choix A pour les résineux, les panneaux de particules : CTB H – densité 650 kg m³ au minimum et contre plaques : CTBX.
- ✓ Dépose des meubles bas et hauts, banque d'accueil et plans de travail compris évacuation et stockage pour permettre les travaux du lot n°9.

⇒ LOCALISATION :

Scan 2 « radiologie externe » : Du 4 au 8 juillet 2019

- ✓ D.S.70: R.A.S.

IRM Polyvalente : Du 1 au 5 août 2019

- ✓ 1 « Hall accueil: Dépose et évacuation de la banque d'accueil et plan de travail
Fourniture et pose de portes de placard coulissantes, compris rails haut et bas, imposte.....(Dimension : 2.00X2.50m)
- ✓ 10 « Salle de soins » : Reprise des fixations, des meubles bas et haut, compris plan de travail
- ✓ 13 « Attente couché » : Dépose et évacuation du rideau de séparation.

Scan 1 « Urgences » : Du 27 septembre au 4 octobre 2019

- ✓ C.S.05: R.A.S.

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

LOT 8 - PEINTURE

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- ✓ Après préparation de toutes les surfaces seront peintes, et devront satisfaire aux divers essais, DTU. Les produits utilisés seront de marque et de réputation établis telles que SIKKENS, CORONA et de travaux soignés (ou similaire).
- ✓ Dans certains locaux il pourra être réclamé de la polychromie.
- ✓ Choix des teintes : suivant les teintes existantes

⇒ LOCALISATION :

Scan 2 « radiologie externe » : Du 4 au 8 juillet 2019

- ✓ D.S.70: Fourniture et pose de protection d'angle. Qté : 1ml
Fourniture et pose déco choc (2 carrés de 20cmx20cm)

IRM Polyvalente : Du 1 au 5 aout 2019

- ✓ 1 « Hall accueil: Préparation des surfaces
Mise en peinture murs. (Qté :30m²)
- ✓ 10 « Salle de soins » : R.A.S
- ✓ 13 « Attente couché » : R.A.S.

Scan 1 « Urgences » : Du 27 septembre au 4 octobre 2019

- ✓ C.S.05: Préparation des surfaces
Mise en peinture murs. (Qté : 80m²)
Mise en peinture cadres et portes. (Qté : 6 portes et 7 cadres)
Mise en place d'un déco choc + protections d'angles sur le mur avec le châssis vitré fixe
- ✓ Circulation : Mise en place d'un déco choc + protections d'angles sur l'ensemble du passage.
Dimension passage : hauteur :2.10m
Largeur : 1.60m
Profondeur : 0.50m

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

✓ Nettoyage avant réception :

Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux avant livraison.

LOT 9

Revêtements – Sols souples

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- SOL :
- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet :
 - ✓ Dépose et évacuation des sols souples existants et clips de finition....
 - ✓ Réalisation d'un ragréage
- ❖ Fourniture et pose de sol plastique en lés soudées avec cordon d'appoint assorti :
- ✓ Les sols seront en revêtement vinylique en lés dans une gamme de produit tel que GERFLOR matière confort U4 P3 ou similaire. L'exécution sera menée suivant les prescriptions du cahier technique d'exécution du fabricant. Tous les sols finis devront être rigoureusement identiques, sur les périmètres des pièces une remontée H 10 sur un profilé arrondi, barres de seuils, etc...
- ✓ Joints de dilatation application d'un traitement comprenant :
 - ✓ Calfeutrement du vide pour assurer l'étanchéité,
 - ✓ Fermeture par un joint de sol plat ne formant aucun ressaut (système constitué de 2 profilés métalliques scellés de part et d'autre reliés par un profilé souple serti).

⇒ LOCALISATION :

Scan 2 « radiologie externe » : Du 4 au 8 juillet 2019

- ✓ D.S.70: Dépose sol et résine au niveau du scan (Qté : 20m², un rectangle de 5mx4m)
Ragréage et pose d'un nouveau sol. (Qté : 20m², un rectangle de 5mx4m)

IRM Polyvalente : Du 1 au 5 août 2019

- ✓ 1 « Hall accueil: R.A.S.
- ✓ 10 « Salle de soins » : R.A.S.
- ✓ 13 « Attente couché » : R.A.S.

Scan 1 « Urgences » : Du 27 septembre au 4 octobre 2019

- ✓ C.S.05: Dépose sol et résine au niveau du scan (Qté : 20m², un rectangle de 5mx4m)
Ragréage et pose d'un nouveau sol. (Qté : 20m², un rectangle de 5mx4m)

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.